

Département du Puy-de-Dôme - Commune de VODABLE

Procès-verbal N°2024/01 du Conseil Municipal du 24/01/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24/01/2024, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LABUSIERE Jean-Marc, Maire.

Présents : Maire (J-M Labussière), 1^{ère} Ajointe (N. Loubinoux), 2nd Adjoint R. Durand) et conseillers (Patrick Dupain, Corinne Gerber, Aurélie Dumont, Sophie Besson)
Absents : Michel Anglade, Ludivine Rodary

Formant la majorité des membres en exercice
Date de convocation : 16/01/2024

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Corinne Gerber est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

1. Ratification PV 05 du 13 décembre 2023,
2. Mutuelle,
3. Campagne de stérilisation des chats,
4. Repas des Anciens,
5. Ouverture des crédits 2024 pour investissement,
6. Charte des ambassadeurs de la forme,
7. Questions diverses (Biens sans maître, Ma commune au naturel ...)

1. DCM2024/01/001 – Ratification du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 N°2023/05

Rapporteur Monsieur le Maire

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles règles en matière de publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, l'article L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales dispose que, dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations votées lors de la séance du Conseil Municipal doit être affichée et mise en lien sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe.

Ainsi, en application de ces nouvelles modalités, et en date du 30 janvier 2024, la liste des délibérations votées lors du conseil municipal en date du 24 janvier 2024 a été affichée au tableau de la Mairie, 12 rue du Château à VODABLE (63500).

Enfin, il est précisé que le procès-verbal retraçant l'intégralité des débats de chaque séance d'un conseil municipal reste en vigueur et qu'il doit être approuvé par les conseillers municipaux présents, lors de la séance suivante saisie de son approbation. Il sera signé par le Maire et la secrétaire de séance après ratification, et affiché au tableau de la Mairie, 12 rue du Château à VODABLE (63500) dans la semaine suivant le conseil municipal.

Ainsi vous trouverez le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 ci-annexé pour validation.

ENTENDU le rapport de présentation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

↳ **D'approuver** le procès-verbal ci-annexé ;

Votants : 7

- Pour : 7
- Contre :
- Abstentions :

2. DCM2024/01/002 – Validation Mutuelle de Village – PRECOCIA (Mutuelle Auvergne Rhône-Alpes)

Exposé :

La commune de VODABLE a initié un projet de mutuelle de village afin de permettre la mise en place d'une complémentaire santé à tarifs négociés pour ses habitants aux fins de lutter contre l'inégalité d'accès aux soins. Sa volonté étant de proposer à ses administrés une complémentaire santé de qualité à coût compétitif.

PRECOCIA (mutuelle Auvergne Rhône-Alpes), organisme mutualiste relevant du Code de la Mutualité, sous forme d'une société de personnes à but non lucratif, créée par les artisans et commerçants du Puy-de-Dôme répond à ces critères.

La mutuelle de village PRECOCIA est un contrat spécifique dont les garanties et les tarifs ont été présentés à la commune.

La commune joue le rôle de facilitateur. Le bulletin d'adhésion reste un contrat individuel, conclut entre PRECOCIA et l'administré. La commune n'interfère pas dans les choix.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre une salle à disposition de PRECOCIA afin de faciliter les rencontres avec les administrés intéressés et/ou adhérents.

ENTENDU la présentation faite par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité des membres présents :

- ↳ **De présenter** la mutuelle de village PRECOCIA aux administrés demandeurs ;
- ↳ **De mettre à disposition** une salle de la commune afin que PRECOCIA organise des rencontres avec ses adhérents ;

Votants : 7

- Pour : 7
- Contre :
- Abstentions :

3. DCM2024/01/003 – Campagne de stérilisation des chats

Mr le Maire indique vouloir s'inscrire et signer la convention à la nouvelle campagne de stérilisation gratuite des chats proposé par l'APA de Gerzat du 1^{er} février au 30 avril 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ↳ **DECIDE** d'approuver l'inscription ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;

Votants : 7

- Pour : 7
- Contre :
- Abstentions :

4. Repas des anciens

Mr le Maire propose de convoquer prochainement le CCAS afin d'organiser le « repas des anciens » pour 2024.

5. DCM2024/01/004 – Ouverture des crédits investissement 2024

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget communal a lieu en avril.

Afin de préserver la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 01 janvier et le vote du budget : engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L1612-1 du CGCT).

Les crédits à prendre en compte sont les crédits votés des dépenses réelles de la section d'investissement tels que prévus par l'article indiqué.

Cette ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2024 doit préciser le montant de l'affectation des dépenses autorisées.

Les dépenses autorisées engagent la collectivité, elles doivent être reprises au budget primitif 2024.

Les crédits anticipés proposés au titre de l'exercice 2024 sont :

Crédits votés 2023 en € (BP + RAR + DM)		¼ des crédits	Crédits ouverts pour 2024 article L1612-1 du CGCT Budget commune		
			Article	Détails	Crédits ouverts
267 009.52 €		66 752.38 €	2315/ OP140	Chemin piéton de PIGRÉ RD 32	42 000.00€
Récapitulatifs des crédits ouverts pour 2024 par chapitre					
Chapitre 23	42 000.00 €				
Total	42 000.00 €		TOTAL		42 000.00 €

ENTENDU le rapport de présentation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

✚ **D'approuver** l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement sur l'exercice 2024, du budget de la commune ;

✚ **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2024, telles que définies ci-dessus ;

Votants : 7

- Pour : 7

- Contre :

- Abstentions :

6. DCM2024/01/005 – Charte des Ambassadeurs de la forme - CLIC

Monsieur le Maire laisse le soin à Madame LOUBINOUX Nathalie (privilegiée avec le CLIC d'exposer la charte proposée par le CLIC pour formaliser le réseau des Ambassadeurs de la forme.

Madame LOUBINOUX indique que l'ambassadeur de la forme est une personne assurant la liaison entre le CLIC d'Issoire et la commune.

Mme LOUBINOUX exerce cette fonction depuis plusieurs années. Elle accompagne ainsi les seniors dans la recherche de solutions au maintien à domicile qui aide à préserver leur capital santé par la mise en place d'ateliers spécifiques proposés par le CLIC.

C'est pourquoi, et conformément à la demande du CLIC, Mme LOUBINOUX demande l'approbation du Conseil Municipal pour continuer cette fonction au sein de la commune et devenir ainsi Ambassadrice Titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Madame LOUBINOUX Nathalie (1^{ère} Adjointe) comme Ambassadrice de la forme au sein de la commune de VODABLE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte de l'Ambassadeur de la Forme avec le CLIC;

Votants : 7

- Pour : 7

- Contre :

- Abstentions :

Questions diverses

Biens sans maître

Mr le Maire indique au Conseil Municipal s'être rapproché de l'Association des communes forestières pour établir une carte de la commune faisant ressortir les biens sans maîtres, de section, non délimités.

Mr le Maire souhaite poursuivre ce dossier en 2024 pour lancer notamment les actions suivantes :

- Pour la récupération des biens sans maître par la commune
- Voir avec la Préfecture pour transformer les biens sectionaux en biens communaux

Mr le Maire a accepté l'aide de l'Association des communes forestières, mandatée par l'API, dans la gestion de ce dossier.

Ma commune au naturel

Mr le Maire a inscrit en 2023 la commune dans cette démarche du Conseil Départemental.

Une visite de la commune a eu lieu le 31 août 2023 avec Illiana BRUNEL (chargée de mission Cadre de Vie et Patrimoine au sein du département).

Mme LOUBINOUX lit le rapport de visite qui est joint au présent document.

DCM2024/01/006 – RPI – voyage scolaire

Exposé :

Monsieur le Maire a reçu un mail de l'instituteur de Solignat concernant le voyage scolaire prévu en Haute-Loire pour les enfants du RPI. C'est un déplacement de 2 nuits sur place, pour une quarantaine d'enfants, sur le thème des Arts du Cirque.

Après avoir fait le tour de différents partenaires pour obtenir des subventions, il manque environ 1 200 € pour boucler le budget.

L'instituteur demande aux communes du RPI (Antoingt, Mareugheol, Solignat et Vodable) une aide exceptionnelle afin de financer la somme manquante et ainsi pouvoir faire bénéficier aux élèves de ce voyage de fin d'année.

Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 300 € pour aider à financer ce projet.

ENTENDU le rapport de présentation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix POUR et une abstention :

- ✎ **DECIDE** d'allouer la somme de 300 € afin de financer le voyage scolaire des enfants du RPI ;
- ✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement ;

Votants : 7

- Pour : 6
- Contre :
- Abstentions : 1

Application « Panneau Pocket »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que JVS, société qui a fourni le nouveau logiciel informatique, a proposé l'application « Panneau Pocket » (incluse dans la prestation) par laquelle la commune peut envoyer en temps réel des informations (alertes et actualités) à tous les habitants ayant téléchargé cette application sur leur portable.

Monsieur le Maire envisage d'utiliser cette application au niveau de la commune.

Chantiers 2023/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des chantiers en cours et à venir :

- Entretien des 2 filtres à sable et réfection du réseau d'épandage supérieur ;
- Mise en place de deux défibrillateurs au sein de la commune (salle Multi-Activité et Four à pain) ;
- Changement de 3 poteaux incendie défectueux.

Point sur le déneigement

Monsieur le Maire a reçu deux mails de mécontentement liés aux épisodes neigeux du mois de janvier. L'un lié au 1^{er} épisode, et l'autre au 2^{ème} épisode.

1^{er} épisode neigeux

La neige est tombée en abondance et malheureusement, le tracteur muni de sa lame ne peut pas passer dans les rues étroites de Vodable.

Il est donc nécessaire que les habitants de ces rues participent à leur déneigement pour faciliter leur déplacement.

2^{ème} épisode neigeux

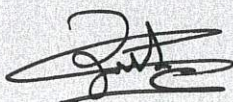
Lors du second épisode neigeux, l'épaisseur de neige était insuffisante pour un passage de la lame de déneigement la température l'a rapidement transformée en verglas. De la pouzzolane a été écartée avec du sel afin de ne pas dégrader le revêtement refait en 2023.

La séance est clôturée à 22H15
VODABLE le 30/01/2024

Le Maire et la secrétaire de séance constatent que la listes des délibérations de la séance du 24/01/2024 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affichée par extrait le 30/01/2024 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance

GERBER Corinne



Le Maire

LABUSSIÈRE Jean-Marc

